

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE
N/Ref : JP-J/SV/IG**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2020
FIXATION DE REDEVANCES**

Nous, Jean Paul JOSEPH Maire de BANDOL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, alinéa.1 et L 2213-6,
VU les délibérations en date du 10 juillet 2020 par lesquelles le Conseil Municipal délègue certaines de ses attributions au Maire,
Considérant qu'en raison de la faillite de la société Presstalis, distributrice d'une large majorité des titres français (plus de 80%* de la presse nationale et des magazines)
Considérant que cette faillite met en péril l'activité de la seule grande presse sur le port de Bandol, située 10 allée Jean Moulin,
Considérant qu'un soutien est nécessaire pour le maintien d'un lieu incontournable, pour les Bandolais vieillissants et attachés à leur quotidien et à de nombreux hebdomadaires, ainsi que pour les touristes qui achètent leurs revues pour les vacances,
Considérant qu'une aide de la municipalité est nécessaire pour soutenir ce commerce en difficulté, ayant subi les travaux du quai, le confinement lié au Covid 19 et le dépôt de bilan de Presstalis, principal distributeur de presse,
Considérant qu'il convient de compléter la décision n° 36 en date du 24 décembre 2019 fixant les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020, des commerces de la ville :

- DECISIONS -

ARTICLE 01 : Le tableau des redevances d'occupation du domaine public des commerces de la ville, est complété comme suit **pour l'année 2020** :

TYPE D'OCCUPATION	MONTANT en EUROS	CRITERE DE CALCUL
<ul style="list-style-type: none"> • Exonération exceptionnelle Ets « LA MAISON DE LA PRESSE » 10 allée Jean Moulin → zone 1 allée Jean Moulin <ul style="list-style-type: none"> * TCF (Terrasse Couverte Fermée) * Etalage 	* 0 € 0 €	aucun

ARTICLE 02 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Bandol, le 16 SEP. 2020
Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol

